

MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS

REUNION DU 28 JUILLET 2016 RENCONTRE AVEC LES HABITANTS DE BIONNASSAY

Présents Municipalité : Jean Marc PEILLEX, Monique RACT, Catherine VERJUS, Michel STROPIANO

Services municipaux: David PAGE, Marc SIROP, Joël JIGUET

Secrétaire de séance : David PAGE

Chapelle de Bionnassay

Le toit de la chapelle a été endommagé par un fort coup de vent.

La réparation a été assurée par la commune, à hauteur de 6.500 €, non pris en charge par l'assurance qui a estimé que le phénomène météorologique n'a pas été enregistré à la station météo de Chamonix.

La réfection de la toiture, avec l'emploi de matériaux traditionnels (ardoise), aurait coûté 42.000 €.

Monsieur le Maire rappelle la possibilité de faire des dons pour les chapelles, auprès de la Fondation du Patrimoine.

- Proposition faite par une personne de l'assemblée, pour créer un collectif chargé d'ouvrir la chapelle pour la journée et de la fermer le soir, afin que les visiteurs puissent la visiter.

Réfection des conduites d'eau de Bocancey et Bionnassay

Les travaux sont maintenant terminés.

Circulation

- La circulation reste toujours aussi importante sur la route de Bionnassay.

 Il conviendrait de pouvoir créer des refuges supplémentaires et de réutiliser les anciens chemins pour les piétons et les vélos. Mais ces projets nécessitent des accords fonciers, toujours aussi difficiles à obtenir, car leurs tracés se situent aussi sur des propriétés privées.
- La desserte amont du village de Bionnay a été entièrement modifiée, pour assurer plus de sécurité.

Circulation des camions

Il y a eu de nombreux travaux dans le secteur du Col de Voza. S'ils occasionnent des désagréments, c'est aussi pour permettre la réalisation d'investissements touristiques importants pour le secteur :

- Le bâtiment de l'APAS est entièrement rénové,
- Le Département a investi 20 millions d'euros pour la restructuration de la voie du TMB. 6 millions d'euros supplémentaires seront engagés pour le prolongement de la voie jusqu'au refuge du Nid d'Aigle.
- La renaturation du site du Mont Lachat, grâce aux financements de la Taxe départementale sur les espaces naturels sensibles. Ce site sera mis en valeur, avec l'implantation d'une table d'orientation, et la création d'un quai pour une station intermédiaire du TMB.

Thermes de Saint Gervais

L'exploitant actuel des Thermes vend à L'Oréal l'ensemble de ses actions, ce qui représente une opportunité pour la commune : grâce à l'assise de ce groupe, les Thermes vont connaître un nouvel essor, ainsi que les produits cosmétiques de la marque Saint-Gervais Mont-Blanc.



MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS

La commune reste quant à elle propriétaire des Thermes, de la source et de l'ensemble des licences de marque.

Tête Rousse

Le Préfet a décidé de réduire le périmètre d'alerte, en le maintenant uniquement au secteur de Bionnay. Afin de limiter d'avantage le risque, le RTM a préconisé de réduire au maximum les obstacles à la sortie des gorges de Bionnay et a donc proposé d'étudier la possibilité de supprimer le pont à la sortie des gorges, ce qui a été accueilli favorablement par la majorité du public présent lors de la réunion publique dédiée à ce sujet. Toutefois, un passage piétons sera assuré par une passerelle.

Microcentrales hydro-électriques

Le projet d'implantation d'une microcentrale hydro-électrique sur le torrent de Bionnassay, par des prestataires privés, a été refusé par les services de l'Etat, compte-tenu du risque présenté par le glacier de Tête Rousse. Les études se portent maintenant sur le torrent de Miage, avec actuellement trois candidatures en cours.

Urbanisme

- Révision du PLU : l'enquête publique est ouverte du 4 juillet au 5 août.
- Des recours sont formés, le plus souvent par des riverains, sur des projets de développement de l'offre hôtelière importants pour la commune. Cette démarche est dommageable et s'inscrit en opposition avec l'économie locale.
 - Il ne peut pas être reproché d'autoriser un projet de construction sur un terrain alors que les règles de droit le permettent.
- Hôtel Bellevue : le jugement au pénal a demandé la démolition du bâtiment, non-conforme avec le permis de construire et l'autorisation donnée par le Préfet et le Ministre dans le cadre de la procédure UTN. Un appel est actuellement en cours.

Refuge du Goûter

L'ancien refuge du Goûter, sorti du bail avec la FFCAM, est maintenant propriété de la Commune.

Monsieur le Maire rappelle que le nouveau refuge du Goûter aurait dû avoir une capacité d'accueil de 140 personnes au lieu des 106 autorisées dans les deux bâtiments constituant l'ancien refuge et son annexe. Mais la capacité d'accueil réalisée de 120 places est largement insuffisante. L'annexe de l'ancien refuge, destinée à devenir le volume recueil du nouveau refuge, est également largement insuffisante pour accueillir 120 personnes évacuées.

Avec l'accord des services de l'Etat, la commune envisage donc de réhabiliter l'ancien refuge du Gouter, pour créer 30 couchages et réserver un local pour le secours en montagne, et un autre pour l'IFREMMONT (médecine de montagne). Chacun des deux refuges servant aussi de volume recueil réciproque pour assurer une meilleure sécurité.

Son exploitation sera faite par délégation.

Le Maire, Conseiller Départemental du Canton Mont-Blanco Jean-Marc PEILLEX